

28, Boulevard Gambetta

94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX

☎ 01 48 73 76 46 - 📠 01 48 77 04 22

✉ montalembert.nogent@wanadoo.fr

🌐 www.institut-montalembert.org

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Madame, Monsieur,

En choisissant Montalembert pour votre enfant, vous témoignez d'un attachement certain à un cadre de vie et de travail.

Pour continuer d'accueillir le plus grand nombre d'enfants et afin

- * d'assurer les travaux d'amélioration des conditions de vie de l'établissement,
- * de répondre aux normes toujours plus exigeantes de la sécurité,
- * d'assurer le financement des constructions dont vos enfants bénéficient ou bénéficieront,

Montalembert vous propose un choix de quatre tarifs qui vous permettra de manifester votre attachement et votre soutien à nos actions.

Le tarif 1 est réservé aux familles qui éprouvent des difficultés financières (sur accord de la direction, la fiche d'imposition étant à fournir).

Le tarif 2 correspond à la prise en charge du coût moyen d'un élève.

Le tarif 3 correspond à l'engagement proposé ci-dessus.

Le tarif 4 englobe la contribution spéciale investissements qui nous est nécessaire pour mener à bien notre plan de financement tout en maintenant l'effort de solidarité qui se manifeste déjà dans le choix d'un tarif supérieur.

Un équilibre entre les tarifs 1, 2, 3 et 4 est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'établissement.

**Pour nous aider à atteindre nos objectifs,
nous prions les familles qui le peuvent
de bien vouloir opter pour les tarifs 3 ou 4**

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement, il vous est possible *d'opter pour l'un des tarifs proposés pour chacun d'entre eux.*

En vous remerciant très sincèrement pour votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les plus dévoués.

Brigitte BERNOU
Chef d'Établissement Coordinateur

Philippe MONNOT
Président de l'OGEC

CONTRIBUTION TRIMESTRIELLE (sur 3 trimestres) – Année scolaire 2017-2018

TARIF	4	3	2	1
ECOLE	508 €	451 €	408 €	373 €
COLLEGE	561 €	508 €	461 €	408 €
LYCEE	621 €	568 €	522 €	465 €

Tout trimestre commencé est dû en entier.

REDUCTIONS TARIFAIRES

- 10% pour trois enfants inscrits dans l'établissement ou quatre enfants à charge
- 30% pour quatre enfants ou plus inscrits dans l'Etablissement.

DEMI-PENSION : FORFAIT ANNUEL

Facturation trimestrielle : **correspondante au nombre de repas réellement consommés.**

Elèves demi-pensionnaires 4 repas hebdomadaires		Elèves préférentiels prenant de 1 à 3 repas hebdomadaires à jours fixes		
ECOLE/Année (Base 138 jours : 6.95 €/repas) 958 €	COLL-LYCEE/Année (Base 128 jours : 7.38 €/repas) 945 €		ECOLE/Année	COLLEGE-LYCEE/Année
		3 repas	742 €	728 €
		2 repas	509 €	502 €
		1 repas	260 €	257 €

ECOLE : La subvention communale viendra en déduction du forfait choisi pour les élèves nogentais de l'Ecole.

COLLEGE : pour les élèves résidant dans le Val de Marne, une bourse du département peut être obtenue sous certaines conditions. Les informations vous seront données par le biais du site de l'établissement.

Après avoir pris connaissance de l'emploi du temps de votre enfant, il vous sera possible de nous faire connaître votre choix : demi-pensionnaire ou externe à tarif préférentiel, grâce à un document navette qui vous sera remis à la rentrée. Votre réponse est indispensable au bon fonctionnement du self.

Notre self étant informatisé, un badge portant sa photo sera remis à chaque élève. Ce badge permettra de suivre sa présence au self, gérer ses repas et sa sortie de l'Etablissement. Tout badge perdu ou détérioré est remplacé aux frais des parents : 6,00 € la première perte et 10,00 € les fois suivantes.

Après une semaine d'absence pour maladie, sur présentation du certificat médical au Secrétariat des Elèves, les repas sont remboursés sur la base de 4,50 € par repas non consommé. Le remboursement donne lieu à un document comptable.

REPAS PRIS A L'UNITE : ECOLE : 7,85 € – COLLEGE ET LYCEE : 8,32 €

Pour les repas externes, le badge devra être crédité par vos soins, à l'accueil au moment de la récréation du matin, de la somme de **78,50 € pour l'Ecole** et **83,20 € pour le Collège et le Lycée** donnant droit à 10 repas.

CAUTION DES LIVRES : 100 € pour le collège 150 € pour le lycée

Facturée au premier trimestre pour les élèves du Collège et du Lycée, cette caution sera rendue en fin d'année scolaire à condition que les livres soient en bon état.

ETUDE-GARDERIE : Possible de 16h15 à 18h00 pour les élèves de l'Ecole Maternelle et Élémentaire

144 € par trimestre pour 3 ou 4 jours de présence par semaine ou **98,00 €** pour 1 ou 2 jours de présence par semaine **Tout trimestre commencé est facturé.**

Lorsqu'un élève non inscrit restera de façon **exceptionnelle**, il sera facturé **6,50 €**.

*Sachez qu'en aucun cas, un problème financier ne doit empêcher l'inscription d'un élève.
Les parents sont invités à nous faire part des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans ce domaine.*

